

Vie Projet de

communale Ville CommerceMobilitéSécuritéEnvironnementUrbanismeTravauxPropretéEmploiLogementQuartierSportsJeunesseSocialCulture

Etat

EnseignementTourismecivil InternationalFinances

Communiqué Collège du 20/07/2012



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 20 juillet 2012

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 20 juillet 2012, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Affichage électoral sites et entrée en vigueur du règlement
- Une entreprise renaît de ses cendres
- Avis défavorable pour les « Koteaux »

Affichage électoral - sites et entrée en vigueur du règlement

Sur proposition de M. Willy Demeyer, Bourgmestre et afin d'assurer le bon déroulement du scrutin électoral des prochaines élections communales et provinciales, le Conseil communal du 25 juin dernier a adopté un nouveau règlement de police relatif à l'affichage électoral.

Pour rappel, cette nouvelle disposition a pour objectifs d'assurer une meilleure transparence et d'éviter certaines dérives: surcollage, rixes entre colleurs, mobilisation intensive des services de police quant au respect du règlement (ex: en 2010 il y a eu 230 pv dressés en 3 mois), mobilisation intensive des services de la propreté (nettoyage quotidien des sites de collage).

Au travers de ce règlement, la volonté du Collège est d'as sur er une meilleur e image de la Ville lors de ces importants moments de la vie démocratique tout en évitant un gaspillage d'affiches et en maintenant un espace public propre pour les citoyens.

A côté de côté de cette nouvelle philosophie, le Collège maintient les mêmes prescrits d'interdiction, tels que:

- abandonner des tracts et autres prospectus électoraux sur la voie publique;
- utiliser entre 20 heures et 10 heures, des caravanes motorisées ainsi que l'utilisation de haut-parleurs et d'amplificateurs sur la voie publique;
- de déposer ou stationner sur la voie publique, des dispositifs mobiles assimilables à un panneau électoral tels que, par exemple, les remorques publicitaires.

Ces dispositions seront d'application dès l'entrée en vigueur du règlement le 27 août 2012.

Un Bureau de l'Affichage électoral sera chargé d'apposer les affiches électorales sur le domaine public (2 agents dédiés à la gestion administrative et 8 dédiés à la gestion technique).

Les emplacements seront répartis à concurrence d'un panneau par liste nationale et d'un demi panneau pour les autres listes. Chaque liste disposera sur les panneaux d'un espace désigné par le numéro attribué à la liste électorale lors des tirages.

Chaque parti informera par écrit le Bureau de l'affichage électoral de l'identité du responsable chargé des contacts avec l'administration. Un suppléant devra être également désigné.

Les affiches devront obligatoirement être déposées par ce responsable ou son suppléant au Bureau de l'affichage électoral, accompagnées d'un plan d'affichage. Le premier dépôt pourra avoir lieu dès la mise en application du règlement. Pour les semaines qui suivent, chaque dépôt devra être effectué le lundi entre 9 et 12

Le premier affichage électoral débutera donc le mardi 4 septembre. Il sera réalisé sur base du plan d'affichage et des affiches déposées par le responsable ou son suppléant au Bureau de l'affichage électoral.

Liste des panneaux d'affichage électoraux

1	PLACE	COCKERILL	
2	PLACE	COMMISSAIRE-MAIGRET	
3	RUE	JONFOSSE	école
4	PLACE	SAINT-PAUL	
 5	RUE DU	JARDIN-BOTANIQUE	face rue des Augustins
6 6	ESPLANADE	SAINT-LEONARD	lace rue des Augustins
7	BOULEVARD DE LA	CONSTITUTION	Bavière
, 8	BOULEVARD	SAUCY	Daviere
9	QUAI DES	ARDENNES	Face pont Belle-île
10	PLACE DES	NATIONS-UNIES	r ace port belie-lie
11	QUAI DES	VENNES	Ravel face au pont gare Angleur
12	RUE	VAUDREE	
13	RUE DE	RENORY	buildings station A.I.D.E
14	RUE DU	SART-TILMAN	université école
15 16	RUE DE LA	EGLISE STATION	foyer culturel
	RUE DE LA		long haie GB
17	AVENUE DE LA	PAIX	îlot central
18	RUE DU	BEAU-MUR	école
19	AVENUE DE	PEVILLE BONS-ENFANTS	école
20	PLACE DES		pelouses
21	PLACE DES	FRANCHISES	
22	RUE	JONCKEU	angle rue Paradis
23	AVENUE DE L'	OBSERVATOIRE	pied
24	RUE	ERNEST-SOLVAY	face au pont d'Ougrée
25	RUE	SAINTE-MARGUERITE	parking
26	BOULEVARD	SAINTE-BEUVE	école André Bensberg
27	PLACE DES	MARRONNIERS	
28	BOULEVARD	GUSTAVE-KLEYER	GB
29	PLACE	FERRER	
30	BOULEVARD	ERNEST-SOLVAY	école
31	AVENUE	MAURICE-DENIS	parking de la FIL
32	PLACE	VIEILLE-MONTAGNE	école
33	RUE	SAINTE-WALBURGE	église
34	BOULEVARD DU	DOUZIEME-DE-LIGNE	angle Glacis
35	BOULEVARD	LEON-PHILIPPET	mur en face école
36	MONTAGNE	SAINTE-WALBURGE	face Fond-Pirette - garde-corps
37	RUE	FRANCOIS-LEFEBVRE	école
38	CHAUSSEE DE	TONGRES	face Kinepolis - clôture TEC
39	AVENUE	GEORGES-TRUFFAUT	face pont barrage
40	PLACE DE LA	RESISTANCE	
41	AVENUE	BRIGADE-PIRON	hall des sports
42	RUE DES	ARGILIERES	école
43	RUE DU	COUVENT	mur à l'opposé de la chapelle
44	RUE	FERNAND-DEHOUSSE	école
45	RUE DU	PONT-DE-WANDRE	école
		_	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Les affichages suivants auront lieu les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine qui suit le premier affichage toujours selon le même principe.



<u>Une entreprise renaît de ses cendres</u>

M. Michel Firket, Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable a présenté au Collège communal le point suivant:

Deux mois après l'incendie qui détruisait les établissements CATALDO, le Collège communal a décidé d'octroyer le permis d'urbanisme, sollicité par la S.A. Ets CATALDO, pour la reconstruction de l'espace magasin, rue Pré-Binet à 4020 LIÈGE.

La reconstruction est d'une volumétrie similaire à ce qui existait précédemment; le volume sera composé d'un rez-de-chaussée servant de magasin et d'une mezzanine servant de salle d'exposition et incluant également un

espace bureau, des locaux pour le personnel et une salle de réunion.



Avis défavorable pour les « Koteaux »

M. Michel Firket, Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable a présenté au Collège communal le point suivant:

Le projet de construction d'un ensemble de 285 kots entre la Rue Vivegnis et l'Esplanade St Léonard (anciens Etablissements Sacré) introduit par la Société MIMOB a reçu un avis défavorable du Collège communal.

En effet, lors de l'enquête publique, 402 réclamations ont été introduites par les riverains et le projet a reçu un avis défavorable de la part de l'IILE; la cellule ACCESS+; du service du Logement (non-conformité de certains logements) ; la cellule MOBILITE de la Ville de Liège ; la CCATM et la commission de rénovation urbaine de la ZIP/QI St-Léonard.

Dès lors, le Collège a considéré que le projet n'est pas admissible pour l'endroit considéré de par: sa configuration; son expression architecturale; l'importance du programme isolé dans son contexte et en manque d'intégration; son inadéquation avec les principes et objectifs de requalification énoncés dans le schéma directeur du quartier Nord et l'aspect lacunaire de la notice d'évaluation des incidences.

Une opération de requalification du site reste très souhaitable pour le Collège qui souhaite que le projet soit revu fondamentalement dans ses principes et réponde aux avis défavorables.

